

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 27 septembre 2017

Conseillers en exercice :	33
Présents	26
Pouvoirs	6
Votants	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui mercredi 27 septembre 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Stéphanie FRITZ donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC - Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER – M. Mario JAEN donne pouvoir à M. Romuald CARRY – M. Noël BELLIOU donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD – Mme Emilie RICHAUD donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS - Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**ACQUISITION DE FOURNITURES DE PEINTURES ET D'ACCESSOIRES
POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE COGNAC PA-V17040 2017.105**

Monsieur le Rapporteur soumet pour attribution au Conseil Municipal l'accord-cadre portant sur l'acquisition de fournitures de peintures et d'accessoires pour le compte de la Ville de Cognac.

L'accord-cadre comprend 3 lots :

Lot 1 : broserie – petit outillage – colle – droguerie – montant maxi annuel : 12 000 € HT

Lot 2 : peinture – lasure : montant maxi annuel : 32 000 € HT

Lot 3 : revêtement sol et mur : 25 000 € HT

2017.105
nomenclature : 1.1

L'accord-cadre est mono-attributaire avec émissions de bons de commande pour les lots 1 et 2 et multi-attributaire au nombre de 3 avec conclusion de marchés subséquents pour le lot 3.

Pour le lot 3 : à chaque commande de revêtement de sol et mur, les 3 titulaires seront remis systématiquement en concurrence. Chaque commande, correspondra à l'attribution d'un marché subséquent.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Il n'y avait pas de prestation supplémentaire à chiffrer.

La durée de l'accord-cadre est conclue pour une période ferme allant jusqu'au 31 décembre 2018 reconductible 2 fois par période d'un an.

Le marché est passé à prix unitaires. Les prix sont révisables.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence dans le BOAMP le 14 juin 2017.

Le dossier de consultation et la publicité furent déposés sur le site AWS permettant le téléchargement du dossier mais également le dépôt des offres dématérialisées.

La date limite de remise des offres a été fixée au 6 juillet 2017 à 12h00.

6 entreprises ont remis leur offre, dans les délais pour l'ensemble des lots :

Lots 1, 2 et 3 : ZOLPAN SUD-OUEST PYRENEES – COMPTOIR SEIGNEURERIE GAUTHIER – UNIKALO CHARENTE COGNAC – TOLLENS – GRASSIN DECORS – DECO-CHARENTES.

L'ouverture des plis a été effectuée le 7 juillet 2017.

DECO-CHARENTES a remis une offre irrégulière, son offre est rejetée.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le Service Achats, la Commission MAPA, lors de sa réunion du 14 septembre 2017 a émis un avis favorable sur l'attribution de l'accord-cadre aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : COMPTOIR SEIGNEURERIE GAUTHIER – 118-122 Bd de Bretagne – 16000 ANGOULEME -
- Lot 2 : ZOLPAN SUD-OUEST PYRENEES – 168 ter cours du Médoc – 33000 BORDEAUX -
- Lot 3 : ZOLPAN SUD-OUEST PYRENEES – 168 ter cours du Médoc – 33000 BORDEAUX / UNIKALO CHARENTE COGNAC – 4-6 Bd de Paris - 16100 COGNAC / GRASSIN DECORS – Avenue d'Angoulême – 16100 CHATEAUBERNARD. .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ATTRIBUE l'accord-cadre aux entreprises :

- **COMPTOIR SEIGNEURERIE GAUTHIER pour le lot 1**
- **ZOLPAN SUD-OUEST PYRENEES pour le lot 2**

2017.105
nomenclature : 1.1

- **ZOLPAN SUD-OUEST PYRENEES / UNIKALO CHARENTE COGNAC / GRASSIN DECORS** pour le lot 3.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre, les marchés subséquents de fournitures et toutes modifications à intervenir au cours de leur exécution (art. 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS